

AVENANT n° 18 du 21 janvier 2019
A LA CONVENTION COLLECTIVE REGIONALE
DU 8 SEPTEMBRE 2006
APPLICABLE AUX SALARIES DES EXPLOITATIONS DE MARAICHAGE, D'ARBORICULTURE,
D'HORTICULTURE, DE PÉPINIÈRES ET DE CRESSICULTURE D'ÎLE DE FRANCE
I.D.C.C. : 8113

ENTRE :

La fédération régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles d'Île-de-France (F.R.S.E.A.I.F),

d'une part,

ET :

~~LA FEDERATION NATIONALE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET FORESTIERE - CGT~~

~~LA FEDERATION GENERALE DES TRAVAILLEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET
DES SECTEURS CONNEXES (FGTA) F.O.;~~

LA FEDERATION GENERALE AGRO-ALIMENTAIRE - C.F.D.T.;

LA FÉDÉRATION C.F.T.C DE L'AGRICULTURE C.F.T.C./AGRI ;

LE SYNDICAT NATIONAL DES CADRES D'ENTREPRISES AGRICOLES (SNCEA) - C.F.E. -C.G.C.

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Les dispositions de l'ANNEXE III relative aux grilles de rémunérations des salariés non cadres et des salariés cadres de la convention collective régionale du 8 septembre 2006 applicable aux salariés des exploitations de maraîchage, d'arboriculture, d'horticulture, de pépinières et de cressiculture sont annulées et remplacées par les dispositions suivantes à compter du 1^{er} février 2019 :

ANNEXE III**SALARIES NON CADRES**

	Salaire horaire	Salaire mensuel
Niveau I	SMIC	SMIC
Niveau II Échelon 1	10.09	1 530.35
Niveau II Échelon 2	10.18	1 544.00
Niveau III Échelon 1	10.30	1 562.20
Niveau III Échelon 2	10.70	1 622.87
Niveau IV Échelon 1	11.28	1 710.84
Niveau IV Échelon 2	11.66	1 768.47

SALARIES CADRES

Catégories	Salaire mensuel
Classe I	2 384.46
Classe II Niveau II - 1	2 861.67
Classe II Niveau II - 2	3 337.96
Classe III Niveau III - 1	3 854.28
Classe III Niveau III- 2	4 898.91

Article 2

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant.

Fait à Paris, le 21 janvier 2019

<p>P/ LA FEDERATION REGIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES D'ILE DE France (F.R.S.E.A.I.D.F.) Cédric BEURAIN</p>	<p>P/ LE SYNDICAT NATIONAL DES CADRES D'ENTREPRISES AGRICOLES (S.N.C.E.A.) – C.F.E – C.G.C. Guillaume Gérard</p>
	<p>P/ LA FEDERATION GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES SECTEURS CONNEXES (FGTA) – F.O. ;</p>
	<p>P/ LA FEDERATION C.F.T.C DE L'AGRICULTURE C.F.T.C. AGRI Jean-Pierre Chivoret</p>
	<p>P/ LA FEDERATION GENERALE AGRO-ALIMENTAIRE - C.F.D.T. Elizabeth Ruel</p>
	<p>P/ LA FEDERATION NATIONALE DE L'AGRO - ALIMENTAIRE ET FORESTIERE – CGT. Pascale Marien</p>